

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL,

VU le Code de la santé publique ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret du président de la République, en date du 8 février 2024, portant nomination de monsieur Samir HENNI comme Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg ;

DECIDE

Article 1^{er}

La présente décision annule et remplace la décision DG/SP A6a/745/25 en date du 1er mars 2025 portant organigramme de l'équipe de direction du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg.

Article 2

A compter du 1^{er} janvier 2026, l'organigramme de l'équipe de direction du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg est modifié comme suit :

Directeur Général :

Samir HENNI

Directrice Générale Adjointe :

Céline DUGAST

Secrétariat GénéralSecrétaire Générale :**Alexandra JULLIERON**Direction de la communication, des affaires culturelles et de la valorisation du patrimoine :Directrice :**Auriane WERNER****Direction Affaires Juridiques**Directeur :**Alexandre CHEVRIER**Directeur :**Swann MARCHAL****Direction Coopérations Territoriales**Directrice :**Stéphanie TRINIOL****Direction Affaires Médicales, Hospitalières et Hospitalo-Universitaires**Directrice :**Armelle DREXLER**Directrice adjointe :**Jaëlle PEN--FEUILLETTE****Direction Recherche Clinique, Innovations et Structures Supports**Directrice :**Sarah HUSTACHE****Direction Qualité, Expérience Patient et Gestion des Risques**Directeur :**Jérôme LEFAKIS****Direction Politique Sociale, Coordination Générale des Soins**Ressources humaines et relations socialesDirecteur :**Nicolas WITTMANN**Directrice adjointe :**Nawal EL ABID**Coordination générale des soins & instituts de formationCoordinatrice générale des soins :**Véronique SERY**Directrice des soins adjointe :**Sandra FOUQUOIRE****Direction Finances, Budget, Système d'Information**FinancesDirectrice :**Sandra LYANNAZ**Contrôle de gestion et gestion financièreDirecteur adjoint :**Alexis GAUTHERAT**Admissions et consultations externesDirecteur adjoint :**Mathieu BIJOUX**Systèmes d'information et IADirecteur adjoint :**Laurent KARMUSIK****Direction Achats et Approvisionnements, Logistique**Directrice :**Lucie CHABAGNO****Direction Infrastructures, Travaux et Sureté**Directeur :**Franck NATALE**

Biomédical

Responsable :

Alain BERGERY**Directions des sites**Hôpital Civil, NHC, Elsau :

Directrice de site :

Louise VILLENEUVE

Directrice adjointe de site

Evangeline PERSONENIHautepierre :**Clotilde BANCEL**

Directrice de site :

Jérôme LEFAKISDirecteur adjoint de siteCMCO :**Clotilde BANCEL**

Directrice de site :

Louise VILLENEUVERobertsau :**Lucie CHABAGNO**

Directrice de site :

Bertrand JEANMOUGIN**Directeur délégué de l'ICANS****Directions déléguées de pôles cliniques et médico-techniques**➤ **Madame Clotilde BANCEL** pour les pôles :

- Gynécologie-obstétrique et fertilité
- Appareil locomoteur, chirurgie plastique, chirurgie maxillofaciale (Locomax)
- Pathologies hépatiques et digestives
- Urologie, dermatologie

➤ **Monsieur Mathieu BIJOUX** pour le pôle :

- Pathologies thoraciques

➤ **Monsieur Alexis GAUTHERAT** pour le pôle :

- Santé publique, santé au travail et hygiène hospitalière

➤ **Monsieur Jérôme LEFAKIS** pour le pôle :

- Tête-cou, centre d'évaluation et de traitement de la douleur (CETD)

➤ **Monsieur Bertrand JEANMOUGIN** pour les pôles :

- Blocs opératoires, anesthésie – réanimation et médecine périopératoire (ARMO)
- Biologie
- Imagerie, radiologie interventionnelle
- Pharmacie, pharmacologie, stérilisation
- ICANS

➤ **Madame Jaëlle PEN—FEUILLETTE** pour le pôle :

- Médecine et chirurgie bucco-dentaire

➤ **Madame Evangeline PERSONENI** pour le pôle :

- Spécialités médicales, ophtalmologie (SMO)

➤ **Madame Stéphanie TRINIOL** pour les pôles :

- Médico-chirurgical cardio-vasculaire
- Psychiatrie, santé mentale, addictologie
- Urgences, SAMU 67, médecine intensive et réanimation

➤ **Madame Louise VILLENEUVE** pour les pôles :

- Gériatrie - médecine interne, rhumatologie, nutrition, endocrinologie, diabétologie (GeRMiNED)
- Médico-chirurgical de pédiatrie

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans le même délai.

Signé
Samir HENNI
Directeur Général des H.U.S.

COPIES :

- ÉQUIPE DE DIRECTION
- PREFECTURE DU BAS-RHIN (POUR PUBLICATION AU RAA)
- ARS DT BAS-RHIN
- TP HUS
- BAC